



Demande d information sur le regroupement falilliale

Par **NAOUAL**, le **11/05/2008** à **21:45**

je veux savoir combien de tenp je doit attendre pour pouvoir rejoindre mon mari en france (il a deposer le dossier de regroupement familiale le 27/12/2007 et le consulat generale au maror ma convocu pour deposer les documents le02/04/2008 et jusqu à maintenant j ai pas de reponse.s il vous plais si quelqu un peut m expliquer combien de temps je doit attendre et merci